Bruitparif
Observatoire du bruit en Île-de-France

Communiqué

A Noël, ne cassez pas les oreilles de vos enfants !

Les enfants adorent les jouets qui font du bruit, instrument de musique, voiture téléguidée, figurine qui chante, etc. Ils les utilisent souvent pendant de longues durées, loin de leurs parents qui supportent difficilement le niveau sonore de ces jouets.

Bruitparif a prêté un sonomètre au magazine 60 millions de consommateurs qui, dans son numéro de décembre 2012, dresse un palmarès de ces jouets. Les jouets pour enfant de moins de 3 ans atteignent entre 75 et 95 décibels en moyenne.

Aucun des jouets testé n'a dépassé la limite sonore européenne autorisée. Il faut toutefois regretter que les normes actuelles soient beaucoup trop élevées : 115 décibels (dB) pour un jouet standard, ce qui correspond au bruit émis par un marteau pneumatique, 80 dB pour un jouet à mettre près de l'oreille (un téléphone, par exemple) ce qui équivaut au niveau sonore d'une fraiseuse.

Les limites actuelles fixées par la norme NF EN 71 devraient être corrigées à la baisse en juillet 2013, ce qui pourrait de fait exclure certains jouets trop bruyants.

En attendant qu'une future norme entre en vigueur, Bruitparif invite les parents à écouter le niveau sonore d'un jouet avant de l'acheter, à renoncer à acheter les jouets dont la notice recommande d'éviter une utilisation près des oreilles et à n'utilisez les jouets les plus bruyants qu'à l'extérieur plutôt que dans la chambre de l'enfant.

Contact Presse

François Soulabaille, Chargé de la communication

06.17.97.51.96, francois.soulabaille@bruitparif.fr

Fanny Mietlicki, Directrice,

06.72.42.10.44, fanny.mietlicki@bruitparif.fr